



Avenir des tarifs réglementés de vente d'électricité

La CFE Énergies salue la décision du Conseil d'État qui défend l'esprit de service public !

Alors que le Conseil d'Etat vient de valider le principe des tarifs réglementés de vente pour l'électricité, la CFE Énergies salue cette décision qui pérennise les missions de service public portées par ces tarifs. En veillant à la protection des consommateurs et aux impératifs climatiques et industriels de financement des infrastructures énergétiques, le Conseil d'État montre la voie au Gouvernement. La CFE Énergies lui demande donc de défendre à son tour le service public et les tarifs réglementés de vente en menant la bataille au niveau européen lors du trilogue du Clean Energy Package.

Après avoir engagé en juillet 2017 la suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz, le Conseil d'État vient de rejeter la demande d'annulation de la décision du 27 juillet 2017 fixant le niveau des TRV d'électricité. La haute juridiction administrative vient donc de décider que la réglementation des prix de vente d'électricité est justifiée dans la mesure où ils visent à garantir aux consommateurs un prix plus stable que les prix de marché pour un bien, l'électricité, qui est un bien essentiel et une énergie « non substituable ».

La CFE Énergies salue la sagesse dont vient de faire preuve le Conseil d'État. Elle est en effet convaincue que les TRV constituent des outils d'intérêt économique général et donc de service public, particulièrement adaptés aux enjeux énergétiques d'aujourd'hui et de demain. Ces tarifs, auxquels les consommateurs comme les salariés sont particulièrement attachés, contribuent en effet à la sécurité des approvisionnements. Ils garantissent la cohésion territoriale et la péréquation tarifaire et ils constituent le dernier rempart contre une précarité énergétique grandissante ou la volatilité des marchés.

La CFE Énergies se reconnaît d'autant plus dans cette position du Conseil d'État que la dynamique concurrentielle actuelle du marché français de l'électricité comme la liberté donnée aux consommateurs de changer de fournisseur et de choisir entre tarif réglementé et offres de marché démontrent que les TRV ne sont en rien une entrave à la concurrence.

Plus largement, la CFE Énergies est convaincue que le modèle du tout marché dans l'énergie ne suffira pas à répondre aux défis de notre temps, qu'il s'agisse de sécurité énergétique, de solidarité ou de combat climatique.

Elle demande donc au Gouvernement d'aller au bout de son attachement aux tarifs réglementés de vente, aux missions de service public qu'ils portent et au rôle qu'ils peuvent jouer dans la transition énergétique, en les défendant maintenant au niveau européen via la liberté laissée aux États Membres de maintenir des tarifs réglementés de vente. C'est tout l'objet du trilogue en cours sur le Clean Energy Package. Pour la CFE Énergies, il est impératif de concrétiser la vision d'une France et d'une Europe qui protège les citoyens.

Pour la CFE Énergies, la priorité, c'est de réussir la transition énergétique, de protéger les citoyens et de financer la politique industrielle du pays. Le service public, c'est bel et bien une idée moderne !

Contact presse : Alexandre GRILLAT - alexandre.grillat@cfe-energies.com

**LA CFE ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS!**

CFE-CGC ÉNERGIES
59 rue du Rocher
75008 PARIS
www.cfe-energies.com
presse@cfe-energies.com